

---  
**Arrêté du Président****N° 2025-288**

MB/LY/VV

**OBJET** : Examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade de chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe - session 2025 - Liste des admis

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L132-10, L320-1 à L321-3, L522-1 à L522-7 et L522-23 à L522-31,

Vu le décret n°2011-444 du 23 avril 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu le décret n°2011-446 du 21 avril 2011, fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au II de l'article 10 du décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier des chefs de service de police municipale,

Vu ensemble les arrêtés n° 2022-244 du 14 septembre 2022, et n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion, relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu l'arrêté n°2024-268 du 14 novembre 2024 portant liste des admis à concourir à la session 2025 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade de chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe,Vu l'arrêté n°2025-112 du 30 avril 2025 portant liste des admis à concourir à la session 2025 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade de chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe,Vu le procès-verbal de délibération établi par le jury le 25 novembre 2025 fixant la liste des admis à la session 2025 de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement, au grade de chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe,**ARRETE :****Article 1** : La liste des candidats déclarés admis par le jury à la session 2025 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade de chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe, conformément à l'état annexé au présent acte, est arrêtée à **vingt-sept (27)** admis.**Article 2** : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site internet du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique  
sur le site du CIG petite couronne  
[www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)  
le 04/12/2025  
jusqu'au 04/12/2026

Fait à Pantin le 25 novembre 2025

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint chargé des concours,  
de la santé et de l'action sociale

Benoît HAUDIER

**Annexe à l'arrêté n°2025-288 du 25 novembre 2025 portant liste des candidats admis à la session 2025 de l'examen professionnel de chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie d'avancement de grade.**

BAYEUX Cyril  
BLANCHART Christophe  
COMBETTES Jean-Brice  
CORREAS Jérémie  
DE ARAUJO Joël  
DE PINHO Jérémie  
DEGARDIN Gilles  
DOOLAECH Laïla  
DOUMENC-DUCROS-OUSSET Nicolas  
DUCROT Céline  
DUPERAY Lionel  
ELGER Brice  
EVENOU Jean-Louis  
FOULON Martial

GIBERT Julien  
GOSSET Stéphane  
GRANDILLON Romain  
GUIGUE Laurent  
HAJNRIH Johan  
LEFEBVRE Etienne  
MARTIN Sébastien  
MENOU Yves  
MERLO Marc  
PERDRIAT Kelly  
REILLES Anthony  
TAZEROUTI Mustapha  
VILLENEUVE Romain

Arrête la présente liste à **vingt-sept (27)** candidats admis.

Publié par affichage  
électronique sur le site du  
CIG de la petite couronne  
[www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)

Le 04/12/2025.....

Jusqu'au 04/12/2026.....

Fait à Pantin le 25 novembre 2025

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint chargé des concours,  
de la santé et de l'action sociale

Benoît HAUDIER

